

seine-saint-denis  
LE DÉPARTEMENT



**OUVERTURE : SEPTEMBRE 2018**



# BIENVENUE À L'INTERNAT DU COLLÈGE GUSTAVE-COURBET DE PIERREFITTE-SUR-SEINE

**UN INTERNAT DE LA RÉUSSITE :  
POUR QUI, POUR QUOI ?**

Depuis 2010, le Département de la Seine-Saint-Denis a investi plus d'1 milliard et demi d'euros dans des plans d'investissement pour la construction, reconstruction et modernisation des établissements de la Seine-Saint-Denis. Le nouveau collège Gustave-Courbet fait parti d'un des ces plans d'investissement : le « Plan Ambition Collège 2020 ». Il comprend un internat qui ouvre en septembre 2018.

L'internat est un lieu d'étude, d'éducation et de socialisation. Il offre aux élèves les conditions optimales pour faciliter leurs apprentissages et améliorer leurs résultats scolaires. Dans un cadre accueillant et sécurisé, l'internat propose un projet pédagogique et éducatif à la fois exigeant et bienveillant : activités sportives et culturelles, apprentissage de l'autonomie et respect des règles de vie en collectivité. Il s'adresse aux filles comme aux garçons et respecte la mixité sociale. L'accueil en internat résulte d'une démarche volontaire de la part de l'élève et sa famille.



## COMMENT S'ORGANISE UNE JOURNÉE À L'INTERNAT ?

L'internat accueille les élèves du lundi matin au vendredi soir. Il ne fonctionne pas pendant les week-ends et les vacances scolaires.

Le mercredi après-midi est consacré aux activités sportives et culturelles ou sorties programmées dans le cadre du projet pédagogique. La participation aux activités, gratuites, est obligatoire. Les élèves inscrits à l'AS (association sportive) seront accompagnés par les professeurs d'EPS pour pratiquer leur activité.

### UN EXEMPLE DE JOURNÉE-TYPE

**6 h 30 – 7 h** → réveil

**7 h – 7 h 45** → petit-déjeuner

**7 h 45 – 8 h 15** → douche  
et préparation

**8 h 30 – 12 h 30** → cours

**12 h 30 – 13 h 30** → déjeuner,  
pause méridienne

**13 h 30 – 16 h 30 ou 17 h 30** → cours

**16 h 30 ou 17 h 30** → goûter\*

**18 h – 19 h** → aide aux devoirs / étude

**19 h 30 – 20 h 30** → dîner

**21 h 30** → extinction des feux

Plusieurs temps de pause sont proposés aux élèves sous la surveillance des assistants d'éducation.

\* selon l'emploi du temps de l'élève.



## QUI S'OCCUPERA DE MON ENFANT À L'INTERNAT ?

Comme au collège, c'est une vraie communauté éducative composée d'agent.e.s du Département et de l'Éducation nationale qui s'organise autour des élèves pour assurer leur réussite et leur bien-être.

Un.e conseiller.e principal.e d'éducation est nommé.e comme référent.e pour l'internat. Des assistant.e.s d'éducation encadrent les élèves depuis la sortie des cours jusqu'au lendemain matin : elles ou ils dorment sur place et assurent une astreinte de nuit. Un.e infirmier.e scolaire est affecté.e au collège et peut intervenir si nécessaire à l'internat.

Les agent.e.s techniques départementaux assurent l'entretien et le nettoyage quotidien des locaux. L'un ou l'une de ces agents est plus particulièrement chargé.e d'assurer le service du petit-déjeuner et du dîner ; elle ou il peut proposer aux enfants des activités culinaires (atelier crêpes...).





## À QUOI RESSEMBLENT LES LOCAUX DE L'INTERNAT ?

L'internat du collège Gustave Courbet est situé dans l'enceinte du collège, au 7 rue François Mitterrand. Il occupe le premier étage du bâtiment qui abrite les espaces partagés (salle polyvalente, salle d'exposition...). Le premier étage lui est entièrement dédié et accessible par 3 escaliers (depuis le parvis intérieur du collège et la cour de récréation) et un ascenseur. Les chambres donnent sur les espaces verts et le plateau sportif.

L'internat peut accueillir 38 élèves, répartis sur 10 chambres d'une surface de 45 m<sup>2</sup> chacune :

- 8 chambres de 4 élèves,
- 2 chambres de 3 élèves pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite (PMR),
- 2 chambres des maîtres d'internat.

Chaque chambre comporte une salle de bain de deux douches et des toilettes. Elles sont équipées de tout le mobilier nécessaire : lit, table de chevet, armoire personnelle, bureau individuel.

L'internat est organisé en « maisons » non mixtes de plusieurs chambres collectives regroupées autour de la chambre du maître ou de la maîtresse d'internat. Les chambres de filles sont d'un côté du bâtiment, celles des garçons de l'autre.

Des espaces de vie communs permettent de développer la sociabilité et l'entraide entre élèves :

- Une salle de petit déjeuner/ tisanerie + salle TV de 70 m<sup>2</sup>,
- Une salle de jeux « calmes » de 20 m<sup>2</sup> (jeux de société, lecture...),
- Une salle de jeux « bruyants » de 20 m<sup>2</sup> (baby-foot...),
- Deux salles d'étude équipées de vélo-bureau pour aider les élèves à mieux se concentrer. Ces appareils ont démontré les bienfaits de l'activité physique sur le cerveau, l'apprentissage et la concentration.

L'internat comprend aussi une salle de soins, un bureau CPE, deux sanitaires communs (PMR) et des espaces de lingerie, bagagerie, et stockage matériel.



## LES + DU COLLÈGE GUSTAVE COURBET

Des espaces partagés qui intègrent :

- Un pôle sportif comprenant un gymnase et un plateau sportif extérieur,
- Une salle polyvalente,
- Une salle d'exposition pour réaliser des expositions temporaires et valoriser le travail des élèves du collège.



## COMBIEN COÛTE L'ACCUEIL DE MON ENFANT À L'INTERNAT ?

La participation des familles est basée sur le quotient familial. Selon les situations des familles, elle est comprise entre 69 € et 921 € par trimestre. Le prix comprend l'ensemble des prestations : les repas (petits-déjeuners, déjeuners, dîners) et les goûters, les couvertures, les oreillers, les alèses, l'équipement de la chambre, l'aide aux devoirs, les activités culturelles et sportives. Il n'y a pas de frais supplémentaires pour les familles.



## COMMENT INSCRIRE MON ENFANT À L'INTERNAT DE PIERREFITTE ?

**Dossier d'inscription à renvoyer avant le mardi 10 avril 2018**

### → Où le retirer ?

Auprès des directeurs d'école et des chefs d'établissement ou sur le site [www.dsden93.ac-creteil.fr](http://www.dsden93.ac-creteil.fr), rubrique « dispositifs spécifiques ».

### → Comment le remplir ?

Avec l'aide des directeurs d'école, chefs d'établissement ou assistant social scolaire.

### → Où déposer le dossier d'inscription ?

Auprès des directeurs d'écoles pour les nouveaux élèves de 6<sup>e</sup> et des chefs d'établissements pour les collégiens de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

Pour plus d'informations sur les inscriptions :

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>



Cofinancé  
par

